

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 1<sup>er</sup> décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 novembre 2022

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 2  
Votants : 15

Présents :

**Délibération n° 54**

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Lucie IMBERT, Christiane ROCHEDIX

**OBJET :**

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

**Cadeaux offerts par la commune**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Lucie IMBERT  
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Baptiste BON  
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 25 novembre 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20221201-2022-54-DE

Numéro 2022-54

Date de décision 01/12/2022

Nature DE

Objet cadeaux offerts par la commune

Classification 7.10 - Divers

Le Maire sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération autorisant l'engagement de dépenses à imputer sur l'article 6232, pour permettre d'offrir des cadeaux au personnel communal ou aux élus, à l'occasion d'évènements familiaux (mariage, naissance,...), d'évènement liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...), d'aide exceptionnelle ou des évènements importants.

***Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide***

***A l'unanimité,***

- ***d'approuver cette proposition***
- ***d'autoriser le Maire à engager ces dépenses dans la limite de 200 € par agent ou élus et par évènement.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS